



TRANSPORTS SCOLAIRES

Subventionnés par la commune.

La demande du titre **JUNIOR** pour les élèves souhaitant prendre les transports scolaires se fait **en ligne**.

Rendez-vous sur

www.st-brice-courcelles.com/Se-deplacer/Transports-scolaires/

2 FORMULES AU CHOIX

JUNIOR CLASSIQUE :

2 allers/retours par jour en
période scolaire

JUNIOR JILLI :

Voyages illimités tous les jours
jusqu'au 31/08/2021

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : **1^{er} AOÛT 2020.**

Mairie de SAINT BRICE COURCELLES
Place Roosevelt
51370 SAINT BRICE COURCELLES
Tel : 03 26 09 07 65
Fax : 03 26 09 72 88

2 FORMULES AU CHOIX LORS DE LA DEMANDE

JUNIOR CLASSIQUE :
2 allers/retours par jour en période scolaire

Coût réel : 160,80€

La commune prend en charge
la participation des familles,
soit 40,30€/an.

(sous réserve de la décision
du Conseil Municipal)

Il ne reste **rien à payer**.

JUNIOR JILLI :
Voyages Illimités ; tous les jours
jusqu'au 31/08/2020

Coût réel : 260,80€

La commune prend en charge une partie de
la participation
des familles, à la hauteur de 40,30€/an.

(sous réserve de la décision
du Conseil Municipal)

Il reste à **payer** la somme de **99,30€/an**.

CHARGEMENT DE L'ABONNEMENT JUNIOR

Vous possédez déjà une
carte Grand'R profilée JUNIOR

Vous serez averti de la validation de
votre demande

Vous ne possédez pas de
carte Grand'R profilée JUNIOR

La mairie met à votre disposition une
attestation d'éligibilité au titre JUNIOR

Vous devez vous rendre muni de cette
attestation et d'une photo chez CITURA
pour obtenir votre carte Grand'R

Vous êtes invités à vous rendre en mairie à partir du **20 août 2020** afin d'y faire charger sur votre carte l'abonnement et régler la participation famille en fonction de la formule choisie (le paiement de l'abonnement JILLI ne peut se faire qu'en chèque à l'ordre du Trésor Public)



ATTENTION AUX PÉNALITÉS



La commune se verra dans l'obligation de vous appliquer une pénalité d'un montant correspondant à un forfait de 10 tickets individuels d'une heure, **soit 12,85€**.
(sous réserve de la décision du Conseil Municipal)

En cas d'inscription après le
1^{er} août 2020

ET / OU

En cas de chargement tardif de l'abonne-
ment après le **14 septembre 2020**